

F O N C I E R E

M A S S E N A

Paris, le 30 juin 2007

Mise en oeuvre d'un Programme de Rachat d'Actions

Descriptif du Programme

Les actions de la société Foncière Masséna sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché Eurolist d'Euronext Paris. La Foncière Masséna détient au 30 juin 2.000 de ses propres actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité conclu le 2 février 2007 avec la société CM-CIC Securities au titre du précédent programme de rachat.

Date de l'assemblée générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat de ses titres :

Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2007 qui a, dans sa vingt-quatrième résolution, adopté un nouveau programme de rachat en lieu et place du programme de rachat qui avait été adopté par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2006.

Objectifs du programme de rachat de ses actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2007

- annulation en vertu d'une autorisation d'annulation conférée à la Gérance par l'assemblée générale extraordinaire ;
- animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- attribution d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, au titre de l'exercice d'options d'achat, de l'attribution d'actions gratuites ou de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ;
- remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance donnant droit, de quelconque manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- conservation ou remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- tout autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

La Société a par ailleurs décidé de poursuivre le contrat de liquidité conclu le 2 février 2007 avec la société CM-CIC Securities sur des bases identiques à l'exception du prix maximum d'achat dont le montant est désormais de 20 euros.

Titres concernés par le programme de rachat :

Actions de la société FONCIERE MASSENA :

ISIN :	FR0000037210	PEM :	Paris	Code local :	3721
Code Euronext :	FR0000037210	Mnemo :	SOCM		
Type :	Action - Action ordinaire - Fixing				
Marché :	Euronext Paris - Eurolist - Valeurs locales Compartiment C				

Nombre maximal de titres dont le rachat est autorisé à la date du présent descriptif :

4.352.476 actions, soit un nombre d'actions représentant 10% du capital social de la Société.

Prix maximal d'achat :

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 20 euros, étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

Durée du programme de rachat :

Ce programme pourra être mis en œuvre à compter de la date de l'assemblée générale mixte réunie le 30 juin 2007, son autorisation ayant été donnée pour une durée de 18 mois à compter de la date de ladite assemblée générale.

Le présent descriptif est disponible gratuitement au siège de la Foncière Masséna (42 rue des Mathurins - 75008 Paris) et sur le site Internet de la Foncière Masséna (www.fonciere-massena.com).

Cotée sur Euronext Paris au compartiment C d'Eurolist, la Foncière Masséna est une Société d'Investissements Immobiliers Cotée (SIIC) qui entre dans la composition de l'indice Euronext IEIF « SIIC France ».

La Foncière Masséna mène aujourd'hui une stratégie ciblée assurant récurrence et sécurité des revenus. La société a généré en 2006 un chiffre d'affaires de 7 620 K€, en croissance de 39%, et un résultat net de 569 K€. Elle affichait au 31 décembre 2006 un ANR (valeurs d'expertises hors droits du patrimoine) de 10,23 € / action, en hausse de plus 40%. Informations disponibles sur : www.fonciere-massena.com

Contacts :

FONCIERE MASSENA

Valérie Guillen
fonciere-massena@acm.fr

ACTIFIN

Marie Gavériaux / Ségolène de Saint Martin
mgaveriaux@actifin.fr
Tél. : 01 56 881 111 / Fax : 01 56 881 112

Eurolist C, code ISIN : FR0000037210